



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 31 JANVIER 2018

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 31 janvier 2018 à 17h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Éric Westram, maire	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville.

#### Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2018-01-01

#### OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 31 janvier 2018 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-02

#### OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté avec le report de la période de questions à la fin:

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017.**
4. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 13 DÉCEMBRE 2017**
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
  - 6.1 **RÉSOLUTION** – Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines : #860-75 et #860-76
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC**
  - 6.1. **Résolution** – Défi OS'Entreprendre – budget préparation du Gala



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

- 6.2. **Résolution** – Prêt Fli – Dossier no : BBD-FLI/038-2018
- 6.3. **Résolution** – Demande de moratoire – BLV-FLI/036-2016
- 6.4. **Résolution** – Appel à projets – Fonds entreprise d'économie sociale et développement durable (FESD)
7. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
  - 7.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 31 janvier 2018
  - 7.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 14 décembre 2017 au 31 janvier 2018
  - 7.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – mois de décembre 2017 et janvier 2018
  - 7.4. **Avis de motion et Présentation** – Projet de règlement 18-01
  - 7.5. **Résolution** – Ressources humaines – Prolongation de la période probatoire
  - 7.6. **Résolution** – Rôle d'évaluation – Étude – Réservation de budget 45 000\$
  - 7.7. **Résolution** – Octroi de mandat – Firme Tesla RP – Voies réservées sur l'Autoroute 15
8. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
  - 8.1. **Résolution** – Coordonnateur du Schéma couverture de risques
9. **GOVERNANCE – MRC**
10. **DEMANDES D'APPUI**
  - 10.1 **Résolution** – Appui à la ville de Laval – Acquisition des îles Lavalloises
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-03

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 13 décembre 2017 soit et est adopté avec le retrait du texte de la résolution #2017-12-243.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-04

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la consultation publique du 13 décembre 2017

Il est proposé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la consultation publique tenue le 13 décembre 2017 soit et est adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation

2018-01-05

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de  
Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté des demandes d'amendements à sa réglementation d'urbanisme, soit les règlements #860-75 et #860-76 pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

**ATTENDU QUE** les modifications apportées par les présents règlements et résolutions sont les suivants :

### Sainte-Anne-des-Plaines

#### #860-75

**Zonage:** Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Ajouter** le terme silo à grain ou à fourrage au chapitre 2 intitulé Terminologie;
- **Modifier** les limites de la zone H709 pour agrandir la zone P600;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H1001-2 de manière à retirer l'usage habitation bifamiliale et trifamiliale (H-2);
- **Modifier** les limites de la zone C107 afin d'agrandir la zone H106, tel qu'indiqué au plan annexé au projet de règlement;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H105-1 pour diminuer de 2 à un étage pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H105-1 pour réduire de 4 à 1,5 m, la marge latérale pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H-105-1 pour réduire de 7,5 m à 6 m la largeur minimale des terrains pour les habitations unifamiliales jumelées et contiguës.

### Sainte-Anne-des-Plaines

#### #860-76

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #860 et ses amendements afin de :

- **Ajouter** le terme gazebo au chapitre 2 intitulé Terminologie;
- **Modifier** le terme périmètre d'urbanisation au chapitre 2 intitulé Terminologie;
- **Autoriser** les escaliers extérieurs autres que ceux donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol en cour avant et en y ajoutant une note au tableau de l'article 121 du chapitre 5;
- **Modifier** l'article 128 du chapitre 5 concernant l'accès au garage privé isolé;
- **Abroger** l'article 172 du chapitre 5 concernant l'implantation d'un gazebo afin de le remplacer par un nouvel article;
- **Ajouter** un paragraphe à l'article 304 du chapitre 5 concernant les généralités au stationnement hors-rue;
- **Modifier** l'article 316 du chapitre 5 concernant le pavage de stationnement hors-rue;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H104 de manière à réduire la largeur d'un lot pour une habitation unifamiliale contiguë (H-1);
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone I203 de manière à ajouter un usage spécifiquement permis;
- **Modifier** les limites de la zone P401 pour agrandir la zone H701;
- **Modifier** la grille des usages et normes de la zone H709 de manière à réduire la profondeur d'un lot pour une habitation unifamiliale jumelée (H-1).

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines soit les règlements #860-75 et #860-76 soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et de cette résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-06

**OBJET :** Défi OSEntreprendre – budget préparation du Gala

**ATTENDU** l'initiative *Défi OSEntreprendre* et son rayonnement et enracinement partout au Québec;

**ATTENDU QUE** cet événement annuel représente un véhicule extraordinaire pour faire émerger de nouvelles opportunités entrepreneuriales;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a officiellement lancé son Défi OSEntreprendre pour l'année 2018 lors d'un point de presse le 10 janvier 2018;

**ATTENDU** le budget de 2018 alloué à la Direction de développement économique et entrepreneuriale (Résolution numéro : 2017-11-222);

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC autorise l'allocation d'un montant de 6 000 \$ pour l'organisation de l'événement *Défi OSEntreprendre* dont la cérémonie de remise des prix locaux aura lieu le 28 mars 2018 à la Maison du Citoyen et Place de la culture à Boisbriand.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-07

**OBJET :** Prêt Fli – Dossier no : BBD-FLI/038-2018 – GMI Concept inc.

**ATTENDU** la demande financière de la compagnie GMI Concept inc. adressée à la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du Fonds Local d'Investissement (FLI);



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** les principales activités de ladite compagnie sont l'impression commerciale et numérique, le graphisme et la fabrication d'enseignes commerciales et industrielles;

**ATTENDU QUE** la compagnie GMI Concept inc. a répondu, à la satisfaction du comité de gestion FLI, aux conditions exigées;

**ATTENDU** la recommandation émise par le comité FLI de la MRC de Thérèse-De Blainville en rapport avec le principe de cautionnement et garantie, et ce, lors de la rencontre du 19 janvier 2018;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité FLI par rapport à ladite demande financière, et ce, lors de la rencontre du 19 janvier 2018;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil des maires de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le versement d'un prêt FLI de 60 000 \$ d'une durée de 60 mois avec fréquence mensuelle au taux d'intérêt basé sur le taux de base variable de la Banque de Développement du Canada (BDC) plus 3,75%;

**QUE** les recommandations émises par le comité FLI de la MRC de Thérèse-De Blainville doivent être respectées avant toute émission dudit prêt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-08

**OBJET :** Demande de moratoire – BLV-FLI/036-2016

**ATTENDU** le prêt FLI contracté par l'entreprise dont le numéro de référence est : BLV-FLI/036-2016;

**ATTENDU** l'analyse du dossier réalisée par la direction du développement économique de la MRC et les explications fournies aux membres du conseil de la MRC;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité FLI de la MRC de Thérèse-de Blainville lors de sa rencontre du 19 janvier 2018;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC autorise un moratoire sur capital du 15 janvier 2018 au 15 juillet 2018 inclusivement pour le bénéfice de l'entreprise numéro BLV-FLI/036-2016;

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, à signer les documents nécessaires et officiels à cette fin en précisant les nouvelles cédules de remboursement selon les conditions et termes préalables appliqués au prêt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution  
ou annotation  
**2018-01-09**

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Appel à projets – Fonds entreprise d'économie sociale et développement durable (FESD)**

**ATTENDU** le Fonds de développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville qui doit prévoir le développement et la promotion de l'économie sociale;

**ATTENDU** la Politique de soutien aux entreprises incluant celles de l'économie sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville et pour l'exercice 2018-2019;

**ATTENDU** la programmation de la MRC en matière de développement économique et d'économie sociale présentée dans le cadre du lac à l'épaule le 3 et 4 novembre 2017;

**ATTENDU** les sommes budgétaires allouées en 2018 pour le volet "Économie sociale et développement durable";

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de 2018;

**ATTENDU** les explications fournies par le directeur de développement économique aux membres du conseil de la MRC;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** les membres du conseil autorisent le lancement d'une campagne d'appel à projets dans le cadre de son FDT 2018-2019 pour le "Volet relatif à l'économie sociale et au développement durable".

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-01-10**

**OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 31 janvier 2018**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 31 janvier 2018 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

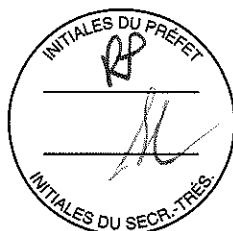
**2018-01-11**

**OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 14 décembre 2017 au 31 janvier 2018**

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette  
Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 14 décembre 2017 au 31 janvier 2018 inclusivement, répartis comme suit : 107 859,13\$ payés et 82 882,39\$ à payer pour un grand total de 190 741,52\$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

2018-01-12

**OBJET :** Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de décembre 2017 et janvier 2018

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, son rapport d'activités pour les mois de décembre 2017 et janvier 2018.

2018-01-13

**OBJET:** Avis de motion et Présentation – Projet de règlement 18-01  
Rémunération du préfet, du préfet suppléant et des membres de la MRC de Thérèse-De Blainville

Madame Marlene Cordato, Mairesse de Ville de Boisbriand, **donne avis d'intention** de présenter le projet de règlement 18-01 à la séance du 31 janvier 2018, le Règlement n° 18-01 amendant le règlement n° 14-01 fixant la rémunération du préfet et des membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Demande de dispense de lecture.

2018-01-14

**OBJET :** Ressources humaines - Prolongation de la période probatoire

**ATTENDU** le contrat de travail conclut entre la MRC de Thérèse-De Blainville et monsieur Louis Pilon pour que ce dernier assume la fonction de greffier (résolution 2017-02-10);

**ATTENDU** les conditions établies par le contrat de travail et les politiques de conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** la résolution de la MRC numéro 2017-07-162 qui prolonge la période probatoire jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2018;

**ATTENDU QU'**une période probatoire se calcule sur la base d'une période de temps réellement travaillée et non pas sur le seul écoulement d'une période de temps;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire de Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prolonge la période probatoire du 1<sup>er</sup> février 2018 au 30 avril 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-15

**OBJET :** Rôle d'évaluation – Étude – Réserve de budget - 45 000\$

**ATTENDU** l'importance du Rôle d'évaluation dans la gouvernance et la gestion d'une municipalité;

**ATTENDU** la préoccupation face aux coûts exorbitants pour la réalisation du Rôle d'évaluation;

**ATTENDU** l'intérêt des villes de la MRC d'entamer une stratégie de réflexion collective afin d'analyser les opportunités d'une démarche commune pour les services d'évaluation foncière;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU** le Fonds de développement du territoire de la MRC de 2018-2019;

Il est proposé par      Monsieur Éric Westram  
   Maire de Ville de Rosemère  
appuyé par                Monsieur Guy Charbonneau  
   Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général de réserver la somme de 45 000 \$ qui servira à réaliser une étude d'opportunité sur une démarche commune des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pour le service d'évaluation foncière et que cette somme soit défalquée à même le FDT 2018-2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-16

**OBJET :**            **Octroi de mandat – Firme Tesla RP – Voies réservées sur l'Autoroute 15**

**ATTENDU** les priorités d'intervention de la MRC de Thérèse-De Blainville pour 2017-2018 et 2018-2019;

**ATTENDU QUE** les voies réservées sur l'autoroute 15 représentent un des projets structurants identifiés par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'importance de relancer une stratégie de communication en vue de la réalisation des voies réservées sur l'autoroute 15 par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU** les impacts positifs des voies réservées sur la mobilité durable et le développement territorial;

**ATTENDU** l'offre de services de la firme TESLA RP pour réaliser une stratégie de communication visant à promouvoir la construction de voies réservées sur l'Autoroute 15;

Il est proposé par      Madame Marlene Cordato  
   Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par                Madame Sylvie Surprenant  
   Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le conseil de la MRC autorise le directeur général à octroyer le mandat à la firme TESLA RP pour la somme de 14 500 \$ (taxes en sus) en vue de réaliser une stratégie de communication ainsi que sa mise en œuvre en vue de la construction des voies réservées sur l'autoroute 15;

**QUE** le conseil de la MRC mandate le maire de Blainville et préfet de la MRC, la mairesse de Sainte-Thérèse, la mairesse de Boisbriand et le directeur général d'assurer le suivi et de coordonner le mandat avec les responsables de TESLA RP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-17

**OBJET :**            **Désignation du Coordonnateur du Schéma couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) pour l'année 2018**

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du schéma nécessite une coordination entre la MRC et les sept (7) Villes de son territoire soit, Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville démontre l'intérêt et la disponibilité à assumer le rôle de coordonnateur régional en sécurité incendie pour et au nom de la MRC en libérant monsieur Maxime Gendron, directeur adjoint au service de la sécurité incendie de Blainville, quelques heures par mois;

**ATTENDU QUE** l'article 569 et les suivants du Code municipal du Québec et l'article 468 et les suivants de la Loi sur les cités et villes autorisent une MRC et une municipalité locale à conclure une entente intermunicipale pour définir son fonctionnement et la tarification du service rendu;

**ATTENDU QUE** M. Maxime Gendron bénéficie du soutien des membres siégeant au comité du schéma de couverture de risque de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** M. Maxime Gendron bénéficie du soutien de M. Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville s'engage à libérer M. Maxime Gendron, directeur adjoint au service de la sécurité incendie, pour assumer le poste de coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC pour un maximum de 500 heures au cours de l'année 2016. Tout bloc d'heures supplémentaires doit être autorisé par le conseil de la MRC;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires de la MRC de 2018 pour la coordination du SCRI sont : 15 000 \$ prévu pour la coordination du SCRI et 5 000 \$ prévu pour la coordination des mesures d'urgences.

Il est proposé par      Monsieur Gilles Blanchette  
   Maire de Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par                Madame Marlene Cordato  
   Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le Conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville désigne M. Maxime Gendron, Directeur adjoint du service de la sécurité incendie de la Ville de Blainville, à titre de coordonnateur de la mise en œuvre du SCR en sécurité incendie de la MRC pour l'année 2018, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-18

**OBJET :**                Appui à la Ville de Laval

**ATTENDU QUE**, depuis plusieurs années, trois grandes îles lavalloises de la rivière des Mille-Îles, les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre, font l'objet d'une volonté publique de protection en raison de leur caractère naturel unique au sein de l'archipel du grand Montréal.

**ATTENDU QU'**en juin 2012, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) imposait une réserve sur ces îles afin de constituer une aire protégée et renouvelait cette réserve en mai 2014;

**ATTENDU QUE**, selon cette même volonté, en mars 2012, le budget 2012-2013 du gouvernement du Québec prévoyait des investissements totaux de 50 M\$ pour la protection et la mise en valeur des espaces verts et bleus sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et que cette entente incorpore l'aire protégée de la rivière des Mille Îles dont les coûts de constitution sont inclus à l'enveloppe financière globale;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** ces diverses actions prises par le gouvernement du Québec démontrent sa conviction à l'égard du réel potentiel de ces îles à devenir une aire protégée au bénéfice de la population de la région métropolitaine;

**ATTENDU QUE** la localisation de ces îles dans la trame fortement urbanisée de la région permettra à l'ensemble de la population métropolitaine d'en profiter;

**ATTENDU QU'en** octobre 2015, à quelques mois de la levée définitive de la réserve imposée par le MDDEFP, la Ville de Laval et le comité exécutif de la CMM donnent leur accord de principe pour que l'acquisition des îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches se fasse par une contribution financière tripartite équivalente du gouvernement du Québec, de la CMM et de la Ville de Laval, qui respectera le budget préalablement convenu entre les parties;

**ATTENDU QUE** cette intervention vise à faciliter l'acquisition des îles à l'intérieur d'un cadre financier plus réaliste de la valeur immobilière de ces îles;

**ATTENDU QUE** la Ville de Laval s'engage dans une démarche exceptionnelle à investir une somme importante de 7 M\$ pour l'acquisition de ces îles;

**ATTENDU QU'à** quelques semaines de la levée définitive de la réserve, soit le 11 avril 2016, une lettre cosignée par des représentants du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Communauté métropolitaine de Montréal, fixe une procédure entre les parties afin de permettre à la Ville de Laval et aux ministères impliqués de finaliser un projet d'acquisition de certaines parties des îles aux Vaches, Saint-Joseph et Saint-Pierre;

**ATTENDU QUE**, suite à de nombreuses discussions entre les ministères impliqués, la Ville de Laval a soumis le 7 septembre 2017 une entente de principe conclue avec le propriétaire pour l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire convenue avec les partenaires;

**ATTENDU QUE** ces deux îles totalisent 160 hectares, soit plus de 80% de la superficie totale des trois îles visées;

**ATTENDU QUE** cinq ans après la mise sous réserve renouvelée des trois îles par le gouvernement du Québec afin de constituer une aire protégée, l'entente de gré à gré obtenue par la Ville de Laval, dans le contexte d'un libre marché, constitue une conclusion très avantageuse;

**ATTENDU QUE** l'avenir de cette entente entre la Ville de Laval et le propriétaire est aujourd'hui entre les mains des gestionnaires de l'*Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la trame vert et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, soit le gouvernement du Québec et la CMM;

**ATTENDU QUE** cette entente permettrait la protection à perpétuité souhaitée pour ces deux grandes îles de la rivière des Mille-Îles, telle que recherchée par la population lavalloise et régionale ainsi que la volonté du gouvernement du Québec lors de l'imposition de la réserve foncière;

**ATTENDU QUE** la Ville de Laval a démontré sa capacité à protéger, à animer et à mettre en valeur la rivière des Mille-Îles et que l'acquisition de ces îles ajoutera aux attraits de ce grand parc de la rivière des Mille-Îles;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** la Ville de Laval s'engage à investir sa contribution dans ce projet d'acquisition;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand  
appuyé par Monsieur Éric Westram  
Maire de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, par cette résolution, donne son appui à la Ville de Laval dans le cadre de son processus visant l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite la CMM et du Gouvernement du Québec de donner suite à cette entente;

**QUE** le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, de transmettre cette résolution à la Ville de Laval, à la CMM et à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-01-19

**OBJET : PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux citoyens de Rosemère se sont adressés aux membres du conseil de la MRC pour soulever des questions en lien avec :

- ✓ Une tourbière qui se trouve dans la ville de Blainville

Monsieur Richard Perreault, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville, appuyé par les autres membres du conseil de la MRC a précisé ce qui suit :

- ✓ Que la question posée par le citoyen devrait plutôt être adressée au conseil de l'Hôtel de Ville de Blainville et non pas au Conseil de la MRC. (Il s'agit d'une question de nature locale et non pas régionale).

2018-01-20

**OBJET : Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse de Ville de Boisbriand

**DE** lever la présente réunion à 17 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Richard Perreault, Préfet

Kamal El-Batal, directeur général  
et secrétaire-trésorier

31 janvier 2018



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
ou annotation

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2018-01-01 à 2018-01-20 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 31 janvier 2018.

Émis le 31 janvier 2018 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du Conseil lors de la prochaine séance.



■ Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier